

NOMENCLATURE : 07 – 10



**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60  
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité  
Projet Social  
Direction des Centres Socioculturels  
Lensois  
Ref : AA/CD  
Affaire suivie par Monsieur Abdelhamid  
ANANE Coordinateur du Centre  
Socioculturel DUMAS/FLAMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230717-DEC-20238273-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2023

DECISION RELATIVE A L'ACHAT D'UNE PRESTATION  
POUR SIX ATELIERS RADIO PROGRAMMES LES 24 –25 –  
27-31/10/2023 ET 02-03/11/2023 AU CENTRE  
ALEXANDRE DUMAS

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-  
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai  
2020, décidant l'application des dispositions prévues à  
l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant  
délégations à des Adjoints au Maire,

Vu le sourcing réalisé auprès des prestataires suivants :  
Micros-rebelles, Banquise-FM ; Radio RBM, CETA Radio,

Vu la proposition retenue, à savoir celle de Banquise-FM,  
représenté par Madame Nathalie DEREUMETZ, Présidente  
répondant au besoin dûment recensé,

Considérant que la mise en place de six ateliers radio qui se  
dérouleront les 24/10/2023 de 14h00 à 16h00, 25/10/2023  
de 14h00 à 16h00, 27/10/2023 de 10h00 à 12h00,  
31/10/2023 de 14h00 à 16h00, 02/11/2023 de 14h00 à  
16h00, 03/11/2023 de 10h00 à 12h00 au Centre Alexandre  
DUMAS nécessite la signature d'une convention avec  
Madame Nathalie DEREUMETZ.

**Décision N°2023 – 213**

## DECIDE

**ARTICLE 1:** D'autoriser l'achat d'une prestation pour la mise en place de six ateliers radio ,  
animés par Banquise-FM, représenté par Madame Nathalie DEREUMETZ, Présidente, dont le  
siège social se situe 18 rue Jean Macé – 62330 ISBERGUES.

**ARTICLE 2** : Il sera conclu et signé une convention avec Madame Nathalie DEREUMETZ pour la mise en place de six ateliers radio qui se dérouleront les 24/10/2023 de 14h00 à 16h00, 25/10/2023 de 14h00 à 16h00, 27/10/2023 de 10h00 à 12h00, 31/10/2023 de 14h00 à 16h00, 02/11/2023 de 14h00 à 16h00, 03/11/2023 de 10h00 à 12h00 au Centre Alexandre DUMAS – 3 rue Gustave Courbet – 62300 LENS.

**ARTICLE 3** : Le coût de l'intervention est fixé à 600 € (Six cents euros) sur présentation d'une facture conforme au devis, Madame Nathalie DEREUMETZ étant non assujettie à la TVA selon l'article 293B du Code Général des Impôts. La somme sera versée à l'issue de la dernière prestation sur le compte bancaire 00021395001 clé 08 BIC CMCIFR2A – CCM AIRE SUR LA LYS – 62330 ISBERGUES. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

**ARTICLE 4** : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 17/10/2023



Pour le Maire  
l'Adjointe au Maire

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH